

PROCÈS-VERBAL DE RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-AMANS-DES-CÔTS
EN DATE DU 8 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre le huit avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Amans-des-Côts dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Christian CAGNAC, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 3 avril 2024

Étaient présents : M. Frédéric BARTHE, Mme Elisabeth BROUZES, M. Didier CASSAGNES, M. Yves CASEJUANE, M. Ghislain LAVERGNE, Mme Isabelle LEMAIRE, M. Jean MARTY (à partir de 20h49), M. Bruno NAYROLLES (à partir de 21h05), M. Christian POUGET, Mme Martine SEGARD-MAYEUX (à partir de 20h52)

Absents excusés : M. Jean MARTY (avant 20h49), M. Bruno NAYROLLES (avant 21h05), Mme Martine SEGARD-MAYEUX (avant 20h52), M. Gilbert VAYSSIÈRE, Mme Jeannine VERNHES

Procurations : M. Gilbert VAYSSIÈRE a donné procuration à Mme Isabelle LEMAIRE, Mme Jeannine VERNHES a donné procuration à M. Yves CASEJUANE

Il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein de l'assemblée et M. Frédéric BARTHE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

1 - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA DERNIÈRE RÉUNION

Le procès-verbal de la réunion du 18 mars 2024 est approuvé à l'unanimité.

Arrivée de M. Jean MARTY à 20h49

2 - DÉCISIONS DU MAIRE

EN VERTU de la délégation des missions qui lui a été conférée par décision du Conseil Municipal du 3 juillet 2020, modifiée par décision du 12 décembre 2022 :

FACTURES PAYÉES (en euros TTC)

| Décision n° | Portant sur | Fournisseurs/Tiers | Montant TTC |
|-------------------------|---|-----------------------------------|-------------|
| BUDGET PRINCIPAL | | | |
| 2024-132 | Chauffe-eau Salle des Fêtes | LEMAIRE CLAUDE | 2 078.70 |
| 2024-133 | Menuiseries Log.t 1 Viadène suite sinistre | MOISSET Benoît | 4 620.00 |
| 2024-134 | Réparation toiture fuite cheminée Log. 1 Viadène | VIGIER Lionel Couvreur | 1 226.50 |
| 2024-135 | Gnr ateliers municipaux | VIADENE AUTO | 1 174.80 |
| 2024-136 | Mouchoirs école + pds entretien | BERNARD RAJA GROUP | 139.44 |
| 2024-137 | Divers fournitures (tablette, console, crémaillère) | BRICO DEPOT | 200.15 |
| 2024-138 | Portillon aire de jeux Viadène | BRICO DEPOT | 109.00 |
| 2024-139 | Réparation fuite salle réunion Mairie | LEMAIRE CLAUDE | 180.00 |
| 2024-140 | Thermostat logt Viadène + minuterie Cros | TEYSSÉDRE Benoît | 390.10 |
| 2024-141 | Entretien Master | VIADENE AUTO | 442.25 |
| 2024-142 | Dépannage mini pelle | VIADENE MOTOCULTURE | 597.65 |
| 2024-143 | Honoraires Diagnostic Voirie | FRAYSSINET CONSEILS ET ASSISTANCE | 2 220.00 |
| 2024-144 | Honoraires Dossier DETR | FRAYSSINET CONSEILS ET ASSISTANCE | 540.00 |
| BUDGET CAMPING | | | |
| 2024-145 | Divers entretien | BERNARD RAJA GROUP | 349.98 |
| 2024-146 | Kit d'accueil ménage | G PLUS DISTRIBUTION | 319.92 |
| 2024-147 | Ajout d'un extincteur | BOUVIER EXTINCTEURS | 309.60 |

| | | | |
|----------|---|---------------------|--------|
| 2024-148 | Mise à jour plan extincteurs | BOUVIER EXTINCTEURS | 90.00 |
| 2024-149 | Lame terrasse | BRICO DEPOT | 252.40 |
| 2024-150 | Divers fournitures (étagères, balustrades, escabeau...) | BRICO DEPOT | 770.50 |

Pour un montant total de 16 010,99 euros TTC.

Arrivée de Mme Martine SEGARD-MAYEUX à 20h52

Décision 2024-142 : M. Frédéric BARTHE demande quelle était la nature du dépannage de la mini-pelle. Monsieur le Maire lui répond qu'un flexible a lâché, il s'agit d'un entretien courant. M. Christian VAYSSIÈRE demande s'il s'agit de la mini-pelle qui est stationnée à la déchetterie et s'étonne que la commune ne s'en serve pas davantage. Monsieur le Maire précise que ces derniers temps elle a été utilisée par les agents pour de nombreux travaux comme les aires de jeux, le problème d'évacuation des eaux à Cromières, à Vézac, Concernant l'immobilisation de l'engin auprès du SMICTOM NORD AVEYRON, il est rappelé qu'un compteur temps est installé sur la machine et qu'une heure d'utilisation leur est facturée 50 €.

3 - APPROBATION DES COMPTES DE GESTION ET DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2023

Arrivée de M. Bruno NAYROLLES à 21h05

Délibération n°20240408_01

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2023 a été réalisée par M. le Trésorier du Service de Gestion Comptable d'Espalion et que les Comptes de Gestion établis par ce dernier sont conformes aux Comptes Administratifs de la commune,

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les Comptes de Gestion de M. le Trésorier.

Délibération n°20240408_02

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-14 et L.2121-21 relatifs à la désignation d'un président autre que le Maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations,

Considérant que M. Bruno NAYROLLES, premier adjoint a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,

Considérant que M. Christian CAGNAC, Maire, s'est retiré et a quitté la salle pour laisser la présidence à M. Bruno NAYROLLES pour le vote du compte administratif,

M. Bruno NAYROLLES propose d'approuver les comptes administratifs 2023 dressés par l'ordonnateur.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal APPROUVE les comptes administratifs 2023, comme établis ci-dessous :

BUDGET PRINCIPAL

| | Fonctionnement | Investissement |
|---------------|----------------|----------------|
| Dépenses | 1 108 443,74 | 590 131,23 |
| Recettes | 1 221 348,91 | 972 740,31 |
| Résultat 2023 | 112 905,17 | 382 609,08 |

BUDGET ASSAINISSEMENT

| | Fonctionnement | Investissement |
|---------------|----------------|----------------|
| Dépenses | 68 608,27 | 61 772,32 |
| Recettes | 207 903,33 | 42 197,20 |
| Résultat 2023 | 139 295,06 | -19 575,12 |

BUDGET CAMPING

| | Fonctionnement | Investissement |
|---------------|----------------|----------------|
| Dépenses | 90 969,80 | 60 513,08 |
| Recettes | 121 476,66 | 55 885,41 |
| Résultat 2023 | 30 506,86 | -4 627,67 |

BUDGET STRUCTURE D'ACCUEIL

| | Fonctionnement | Investissement |
|---------------|----------------|----------------|
| Dépenses | 46 857,68 | 140 986,66 |
| Recettes | 108 220,51 | 25 441,41 |
| Résultat 2023 | 61 362,83 | -115 545,25 |

BUDGET LOTISSEMENT SANGAYRAC

| | Fonctionnement | Investissement |
|---------------|----------------|----------------|
| Dépenses | 0,00 | 0,00 |
| Recettes | 0,00 | 0,00 |
| Résultat 2023 | 0,00 | 0,00 |

BUDGET ATELIER RELAIS

| | Fonctionnement | Investissement |
|---------------|----------------|----------------|
| Dépenses | 1 307,99 | 16 515,40 |
| Recettes | 22 283,40 | 17 566,20 |
| Résultat 2023 | 20 975,41 | 1 051,05 |

BUDGET BOULANGERIE

| | Fonctionnement | Investissement |
|---------------|----------------|----------------|
| Dépenses | 1 705,13 | 4 913,83 |
| Recettes | 7 650,00 | 9 738,61 |
| Résultat 2023 | 5 944,87 | 4 824,78 |

4 - AFFECTATION DES RÉSULTATS

Délibération n°20240408_03

BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal,

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : **+1 329 634,08 €**

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT

| | |
|------------------------------------|-----------------|
| A Résultat de l'exercice | +112 905,17 € |
| B Résultats antérieurs reportés | |
| ligne 002 du compte administratif, | +1 216 728,91 € |

C Résultat à affecter = A+B **+1 329 634,08 €**
(hors restes à réaliser)
(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)

BESOIN DE FINANCEMENT

| | |
|--------------------------------------|---------------|
| D Solde d'exécution d'investissement | -184 838,03 € |
| E Solde des restes à réaliser d'inv. | -576 355,26 € |

F Besoin de financement D+E -761 193,29 €

AFFECTATION C=G+H **+1 329 634,08 €**

1) G Affectation en réserves **+761 193,29, €**

R 1068 en investissement

(G = au minimum, couverture du besoin de financement F)

2) H Report en fonctionnement R 002 **+568 440,79 €**

Délibération n°20240408_04

BUDGET ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal,

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : **+132 493,06 €**

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT

| | |
|------------------------------------|---------------|
| A Résultat de l'exercice | +139 295,06 € |
| B Résultats antérieurs reportés | |
| ligne 002 du compte administratif, | -6 802,00 € |

C Résultat à affecter = A+B **+132 493,06 €**
(hors restes à réaliser)
(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)

BESOIN DE FINANCEMENT

| | |
|--|--------------|
| D Solde d'exécution d'investissement (001) | -50 956,84 € |
| E Solde des restes à réaliser d'inv. | -85 714,50 € |

F Besoin de financement **-136 493,06 €**
(si D+E est positif, F = 0)

AFFECTATION C=G+H **+132 493,06 €**

1) G Affectation en réserves **+132 493,06 €**

R 1068 en investissement

(G = au minimum, couverture du besoin de financement F)

2) H Report en fonctionnement D 002 **0,00 €**

Délibération n°20240408_05

BUDGET CAMPING

Le Conseil Municipal,

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : **+47 034,21 €**

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT

A Résultat de l'exercice +30 506,86 €

B Résultats antérieurs reportés
ligne 002 du compte administratif, +16 527,35 €

C Résultat à affecter = A+B +47 034,21 €
(hors restes à réaliser)
(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)

BESOIN DE FINANCEMENT

D Solde d'exécution d'investissement (001) +37 348,28 €

E Solde des restes à réaliser d'inv. -2 368,73 €

F Besoin de financement 0,00 €
(si D+E est positif, F = 0)

AFFECTATION C=G+H +47 034,21 €

1) G Affectation en réserves 0,00 €

R 1068 en investissement

(G = au minimum, couverture du besoin de financement F)

2) H Report en fonctionnement R 002 +47 034,21 €

Délibération n°20240408_06

BUDGET STRUCTURE

Le Conseil Municipal,

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de : **-529,31 €**

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT

A Résultat de l'exercice +61 362,83 €

B Résultats antérieurs reportés
ligne 002 du compte administratif, -61 892,14 €

C Résultat à affecter = A+B -529,31 €
(hors restes à réaliser)
(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)

BESOIN DE FINANCEMENT

D Solde d'exécution d'investissement (001) -191 005,06 €

E Solde des restes à réaliser d'inv. -8 959,32 €

F Besoin de financement D+E -199 964,38 €

AFFECTATION C=G+H -529,31 €

1) G Affectation en réserves 0,00 €

R 1068 en investissement

(G = au minimum, couverture du besoin de financement F)

2) H Report en fonctionnement D 002 -529,31 €

Délibération n°20240408_07

BUDGET ATELIER RELAIS

Le Conseil Municipal,

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : **+870,64 €**

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT

A Résultat de l'exercice +20 975,41 €

B Résultats antérieurs reportés
ligne 002 du compte administratif, -20 104,77 €

C Résultat à affecter = A+B +870,64 €

(hors restes à réaliser)

(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)

BESOIN DE FINANCEMENT

D Solde d'exécution d'investissement -871,40 €

E Solde des restes à réaliser d'inv. 0,00 €

F Besoin de financement -871,40 €

(si D+E est positif, F = 0)

AFFECTATION C=G+H +870,64 €

1) G Affectation en réserves +870,64 €

R 1068 en investissement

(G = au minimum, couverture du besoin de financement F)

2) H Report en fonctionnement D 002 0,00 €

Délibération n°20240408_08

BUDGET BOULANGERIE

Le Conseil Municipal,

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : **+5 944,87 €**

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT

A Résultat de l'exercice +5 944,87 €

B Résultats antérieurs reportés

ligne 002 du compte administratif, 0,00 €

C Résultat à affecter = A+B +5 944,87 €

(hors restes à réaliser)

(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)

BESOIN DE FINANCEMENT

D Solde d'exécution d'investissement (001) -2 903,21 €

E Solde des restes à réaliser d'inv. -28 468,00 €

F Besoin de financement D+E -31 371,21 €

AFFECTATION C=G+H +5 944,87 €

1) G Affectation en réserves +5 944,87 €

R 1068 en investissement

(G = au minimum, couverture du besoin de financement F)

2) H Report en fonctionnement R 002 0,00 €

5 - VOTE DES TAXES LOCALES

Délibération n°20240408_09

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il convient de déterminer les taux d'impositions locales pour l'exercice 2024.

Monsieur le Maire indique à l'assemblée les conditions dans lesquelles peuvent être fixés les taux des deux taxes directes locales, à savoir la taxe foncière sur les propriétés bâties, la taxe foncière sur les propriétés non bâties et la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

M. le Maire rappelle également les conditions du pacte fiscal et financier ayant été voté en réunion de conseil communautaire, et les conséquences sur les recettes communales, mais également sur les usagers.

Où cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'appliquer la diminution des taux suivants :

Foncier Bâti : 28,34%

(Pour rappel Taux 2023)
28,55

Foncier Non Bâti : 32,01%

32,25

Habitation : 3,21 %

3,23

Monsieur le Maire et M. Bruno NAYROLLES, tous deux conseillers communautaires rappellent les contours du pacte financier et fiscal proposé par la Communauté de Communes Aubrac, Carladez et Viadène et annoncent l'issue favorable du vote lors de la séance communautaire en date du 2 avril 2024, avec 6 CONTRE (dont Saint-Amans-des-Côts) et 26 POUR.

M. Bruno NAYROLLES explique que certains maires ont voté « POUR » avec l'espoir que ce soit la première et dernière augmentation des taxes au niveau communautaire. Il rappelle que cela représente près d'1,2 millions d'impôts collectés en plus par l'intercommunalité dont 800 000 euros seront reversés aux communes.

En ce qui concerne la commune, la baisse des taux communaux précédemment votée vise à « amortir » l'impact sur la population de la hausse des taux de la Communauté de Communes, cela va représenter une perte de recettes pour la commune d'environ 3 000 euros qui sera compensée par une augmentation du fonds de compensation de 2 841 euros, montant auquel s'ajoute une « dotation de solidarité » de 30 000 euros, elle aussi issue de l'augmentation des taux de la CCACV.

Concrètement, après simulation sur la fiche d'imposition d'un agriculteur, M. Bruno NAYROLLES explique qu'avant prise en compte de l'augmentation des bases, ces nouveaux taux représentent déjà une

augmentation avoisinant les 100 euros. Les membres de l'assemblée ayant opté pour la diminution des taux communaux, le geste financier sur ladite fiche d'imposition sera symbolique avec « un gain » d'environ 12 €.

6 - TAXE D'HABITATION SUR LES LOGEMENTS VACANTS

Monsieur le Maire explique qu'après renseignements pris sur le sujet, si la collectivité décide de mettre en place une taxe sur les logements vacants, cette dernière pourra être facilement contestée par les tiers concernés car le cadre réglementaire n'est pas très bien délimité et peut rester à l'appréciation des parties. La définition de la vacance est grandement sujette à interprétations.

M. Didier CASSAGNES propose de faire remonter ce point d'ambiguïté à un député lors d'un prochain passage sur le territoire.

M. Ghislain LAVERGNE constate que si les critères énoncés dans le code des impôts sont appliqués, il ne reste que très peu de logements taxables sur la commune. Le critère des 25 % max de travaux nécessaires pour rendre les biens habitables exclue quasiment tous les logements vacants qui pour la plupart ont besoin de grosses rénovations. M. Yves CASEJUANE rebondi en expliquant que tous les logements vacants ne le sont pas pour les mêmes raisons, alors l'imposition mise en place peut vite devenir du cas par cas.

M. Bruno NAYROLLES ne comprend pas qu'il y ait des augmentations de taxe appliquées sur les résidences secondaires mais que rien ne se fasse pour les logements vacants, qui sont plus problématiques à ses yeux. Monsieur le Maire rappelle que la date butoir pour la mise en place de cette taxe est portée au 1^{er} octobre 2024, le sujet pourra donc à nouveau être étudié.

7 - VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2024

Délibération n°20240408_12

M. le Maire propose au Conseil Municipal de voter pour les budgets 2024, suivant les préconisations faites par la Commission des Finances.

Vu les prévisions en dépenses et en recettes, par sections, chapitres et opérations de chaque budget,
Vu la note synthétique jointe à la présente délibération,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal vote pour les budgets primitifs 2024 présentés par M. le Maire.

BUDGET PRINCIPAL

| | Fonctionnement | Investissement |
|-------------------|----------------|----------------|
| Dépenses | 2 066 440,11 | 2 144 673,24 |
| Dont RAR Dépenses | | 998 240,86 |
| Recettes | 2 066 440,11 | 2 144 673,86 |
| Dont RAR Recettes | | 421 885,60 |

BUDGET ASSAINISSEMENT

| | Fonctionnement | Investissement |
|-------------------|----------------|----------------|
| Dépenses | 92 937,01 | 253 834,66 |
| Dont RAR Dépenses | | 147 572,50 |
| Recettes | 92 937,01 | 253 834,66 |
| Dont RAR Recettes | | 61 858,00 |

BUDGET CAMPING

| | Fonctionnement | Investissement |
|-------------------|----------------|----------------|
| Dépenses | 171 548,91 | 153 813,49 |
| Dont RAR Dépenses | | 2 368,73 |

| | | |
|----------|------------|------------|
| Recettes | 171 548,91 | 153 813,49 |
|----------|------------|------------|

BUDGET STRUCTURE D'ACCUEIL

| | Fonctionnement | Investissement |
|-------------------|----------------|----------------|
| Dépenses | 207 640,28 | 246 101,97 |
| Dont RAR Dépenses | | 8 959,32 |
| Recettes | 207 640,28 | 246 101,97 |

BUDGET LOTISSEMENT SANGAYRAC

| | Fonctionnement | Investissement |
|----------|----------------|----------------|
| Dépenses | 307 721,61 | 233 854,26 |
| Dont RAR | | 0,00 |
| Recettes | 307 721,61 | 233 854,26 |

BUDGET ATELIER RELAIS

| | Fonctionnement | Investissement |
|----------|----------------|----------------|
| Dépenses | 1 176,85 | 18 436,84 |
| Dont RAR | | 0,00 |
| Recettes | 1 176,85 | 18 436,84 |

BUDGET BOULANGERIE

| | Fonctionnement | Investissement |
|-------------------|----------------|----------------|
| Dépenses | 333 411,55 | 337 602,44 |
| Dont RAR Dépenses | | 28 468,00 |
| Recettes | 333 411,55 | 337 602,44 |

Fongibilité des crédits : L'assemblée autorise M. le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein d'une même section dans la limite de 4 % des dépenses réelles de la section.

8 - ÉTAT ANNUEL DES INDEMNITÉS DES ÉLUS

Selon l'article L. 2123-24-1-1 du CGCT et les précisions de la DGCL du 20 novembre 2020 (page 42 du statut de l'élu de l'AMF), un état des indemnités des élus pour l'année 2023 est présenté en séance.

| Nom et prénom du conseiller | Indemnités Mairie de St Amans (Brut) | Indemnité SMICTOM | Indemnités SMAEP | Indemnités CCACV |
|-----------------------------|--|---|---|---|
| Christian CAGNAC | 19613,40 euros Frais de représentation : 0 Avantages en nature : 0 | 4983,60 euros Frais de représentation : 0 Avantages en nature : 0 | 2506,38 euros Frais de représentation : 0 Avantages en nature : 0 | 2920,08 euros Frais de représentation : 0 Avantages en nature : 0 |
| Bruno NAYROLLES | 5207,52 euros Frais de représentation : 0 Avantages en nature : 0 | Néant | néant | néant |
| Didier CASSAGNES | 5207,52 euros Frais de représentation : 0 Avantages en nature : 0 | Néant | néant | néant |
| Christian POUGET | 5207,52 euros Frais de représentation : 0 Avantages en nature : 0 | Néant | néant | néant |

| | | | | |
|--------------------------|--|-------|-------|-------|
| Martine SEGARD-MAYEUX | 5207,52 euros Frais de représentation : 0 Avantages en nature : 0 | Néant | néant | néant |
|--------------------------|--|-------|-------|-------|

9 - TARIFS DE L'ASSAINISSEMENT 2024/2025

Délibération n°20240408_10

M. le Maire expose au Conseil Municipal que par délibération en date du 3 avril 2023, les tarifs de l'assainissement avaient été portés à 0,90 euros HT pour la part variable pour la période de consommation allant du 1er août 2023 au 31 juillet 2024 qui sera facturée en 2024. La part fixe restant à 40 euros HT.

Afin de pallier le déficit du budget assainissement, M. le Maire propose de porter à 1,00 euros HT la part variable pour la période de consommation du 1er août 2024 au 31 juillet 2025, qui sera facturée à l'automne 2025. Soit une augmentation de 11,11%. La part fixe reste inchangée à 40 euros HT.

Oui cet exposé, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les tarifs proposés par M. le Maire, pour la période du 1er août 2024 au 31 juillet 2025, à savoir :

- 40,00 euros HT pour la part fixe
- 1,00 euros HT pour la part variable

Monsieur le Maire rappelle que si la commune souhaite entreprendre des travaux et bénéficier des aides financières allouées par l'Agence de l'Eau, le tarif de la part variable doit être, à minima, de 1,70 € HT. Il explique que toutes les communes de la Communauté de Communes voisine ont adopté ce tarif, tout comme Florentin-la-Capelle pour pouvoir prétendre aux aides puisque des travaux ont été programmés sur leur réseau d'assainissement.

10 - VOTE DES SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS AUX ASSOCIATIONS

Délibération n°20240408_11

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'octroyer pour l'année 2024 :

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS

| | |
|--|----------|
| ALCOV | 10 000 € |
| Amicale des Sapeurs-Pompiers | 1 000 € |
| Association des Parents d'Élèves | 500 € |
| Club d'Escalade | 400 € |
| CTS Quilles de huit | 90 € |
| Sport Quilles | 300 € |
| Foyer Rural de Touluch | 400 € |
| Judo Club | 760 € |
| La Boîte à Musique | 700 € |
| Club de gym | 150 € |
| Via'Dance | 700 € |
| Lilo Moov | 700 € |
| Ski Club Barrézien | 600 € |
| Union Sportive Argence Viadène (jeunes et adultes) | 2 700 € |
| USEP (Union Sportive de l'enseignement du premier degré) | 3 000 € |
| Association de Bienfaisance | 610 € |
| Syndicat Aveyronnais de la Race Simmental | 2 500 € |
| Syndicat Aveyronnais de la Race Aubrac | 2 500 € |
| Société de Chasse | 750 € |
| Familles Rurales Association Viadène (ALSH + Club Ados) | 700 € |

| | |
|---------------------------------------|---------|
| Seniors de la Viadène | 460 € |
| FNACA | 360 € |
| AAPPMA (Pêche) | 500 € |
| Club des Trois Clochers | 100 € |
| FSE Collège | 500 € |
| RCENA (Rugby Espalion) | 500 € |
| | |
| ADA Espalion | 866,71€ |
| Chambre des Métiers et de l'Artisanat | 150 € |
| Passerelle Nord Aveyron | 150 € |
| Prévention Routière | 70 € |

SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES AUX ASSOCIATIONS

| | |
|--|---------|
| Les Murs ont des Oreilles (Opus 12) - Concert Juillet 2024 | 500 € |
| Trait d'Union - Blanchisserie Résidence Autonomie | 1 000 € |

Les subventions de fonctionnement et les subventions exceptionnelles aux associations seront uniquement versées sur présentation du cerfa 12156*06 dûment complété, accompagné du bilan financier et du dernier procès-verbal d'assemblée générale. Les associations ne répondant pas aux obligations administratives indiquées ci-dessus ne se verront pas verser l'aide financière attribuée.

Mme Elisabeth BROUZES demande quelles sont les animations proposées par le Foyer Rural de Touluch. M. Christian POUGET indique qu'un repas annuel est, notamment, fait au mois d'août et que l'association participe activement aux chars fleuris lors de la fête votive. Il explique également qu'une réflexion autour d'une animation type « bal » est en discussion.

Concernant l'Amicale Laique, il est demandé par certains membres de l'assemblée comment se fait la répartition des recettes entre le collège et l'école primaire. M. Bruno NAYROLLES explique que les recettes provenant de la vente des cartons sont réparties au pourcentage des ventes car l'identification de la provenance des ventes est aisée (environ 2/3 , 1/3). En revanche, les ventes réalisées en salle sont divisées équitablement en deux. Par contre depuis le Covid les bénéficiaires peinent à redécoller, ils sont passés de 12 000 euros à 7 000 euros pour la dernière édition.

Monsieur le Maire précise que lors des derniers conseils d'école, la directrice a fait part des difficultés financières rencontrées par l'USEP pour l'achat de fournitures scolaires, le financement des sorties, ... Monsieur le Maire rappelle que le bilan financier a été demandé à l'USEP, mais n'a pas encore été transmis. Un ajustement de la subvention pourra être fait si nécessaire, à réception de ce dernier.

M. Bruno NAYROLLES indique qu'il n'est pas étonnant que l'USEP soit en difficulté, avec deux années sans le quinquennal organisé par l'Amicale Laique, il souhaiterait cependant que la gestion des dépenses de l'USEP soit plus transparente, Mme Elisabeth BROUZES approuve et dit que la production des comptes permettra d'en savoir plus. M. le Maire indique que l'USEP finance entre autres les achats de matériel scolaires, les sorties piscine, les voyages ... (en complément de la participation de l'APE).

Méca Passion Viadène : il semble que l'association ne soit plus active, la subvention n'est donc pas mise au vote.

M. Jean MARTY indique que le Syndicat de la Race Aubrac va organiser un concours cantonal fin octobre ou début novembre. Les départementales auront lieu en 2026 sur Saint-Amans-des-Côtes, une subvention plus conséquente sera alors demandée à cette occasion.

M. Bruno NAYROLLES demande quels sont les budgets alloués pour les concours cantonaux et départementaux. M. Jean MARTY répond qu'un concours cantonal coûte approximativement 5 000 à 6 000 euros et un concours départemental 35 000 à 40 000 euros.

Mme Elisabeth BROUZES regrette qu'un repas partagé, ouvert à tous, ne soit pas proposé par la Société de Chasse comme cela peut se faire sur d'autres communes. M. Didier CASSAGNES explique que cela a été fait par le passé, mais que l'investissement est grand pour peu d'engouement.

Concernant l'aide allouée à Familles Rurales Association de la Viadène, M. Bruno NAYROLLES demande si une comptabilité à part est tenue pour le Club Ados. Il lui est répondu par l'affirmative.

Au vu de la cotisation 2024 à destination de l'ADA Espalion, Monsieur le Maire profite de l'instant pour faire part à ses élus qu'une administrée s'est présentée spontanément en Mairie avec un dossier de la Fondation Brigitte Bardot pour le financement de la stérilisation de 15 chats errants. Le dossier a été reçu favorablement par la collectivité et Monsieur le Maire félicite ce type d'initiative.

M. Ghislain LAVERGNE quant à lui déplore que la cotisation donnée pour l'association soit plus élevée que celle allouée à l'apprentissage.

M. Frédéric BARTHE indique qu'au vu du montant demandé aux communes, il serait bien que l'ADA ne refuse pas les chats comme elle le fait actuellement.

M. Didier CASSAGNES rebondit sur les propos pour demander où en sont les logements pour apprentis prévus au-dessus du bureau de Poste. Monsieur le Maire rappelle que ce projet est porté par la Communauté de Communes et qu'il n'en a aucune nouvelle. Il indique cependant qu'une ligne est inscrite au budget communautaire en ce sens.

M. Didier CASSAGNES demande si l'adhésion à l'ANEM (Association Nationale des Élus de la Montagne) peut être reconduite pour une année supplémentaire car un sujet sur les sites Natura 2000 doit sortir prochainement.

Concernant le projet de blanchisserie porté par l'Association Trait d'Union, M. Didier CASSAGNES demande combien d'emplois cela va représenter. Monsieur le Maire indique qu'il est prévu dans la présentation du projet, la création de 4 emplois et rappelle que la collectivité fait appel à ce service pour le nettoyage du linge du camping municipal. M. Christian POUGET propose de réétudier éventuellement leur demande lorsque le projet sera engagé. M. Christian VAYSSIÈRE estime que la commune participe déjà dans de bonnes proportions à l'insertion de cette structure avec les travaux espaces verts confiés pour les villages de Touluch et Saint-Juéry et le nettoyage du linge du camping qu'elle réalise pour le compte de la commune.

M. Jean MARTY pense qu'un ratio projet/aide doit être établi pour rester dans les mêmes proportions d'aides allouées en fonction des projets (projet résidence autonomie / projet blanchisserie). Monsieur le Maire rappelle que pour le projet de résidence autonomie porté par l'Association de Bienfaisance, la commune va participer sur le volet « jardin intergénérationnel » uniquement. M. Ghislain LAVERGNE regrette que le plan de financement prévisionnel du projet ne fasse pas ressortir les frais liés au fonctionnement dudit projet (manque de visibilité globale du projet).

Monsieur le Maire profite de l'instant pour expliquer que le changement de transformateur alimentant l'EHPAD est déjà envisagé, la puissance va passer à 250 kW au vu de toutes les installations post-travaux prévues.

Monsieur le Maire présente la demande de l'Association des Quilles au Maillet d'Argences et celle de la plateforme d'accompagnement et de répit du Valadou administrée par le CCAS de Montézic. Aucune suite favorable ne sera donnée à ces deux demandes.

M. Bruno NAYROLLES rappelle que la commune de Montézic s'est retirée du projet de territoire d'emploi sportif mutualisé et indique également qu'aucune aide financière n'avait été apportée pour l'organisation du Viadène Raid Aventure en 2023.

En l'absence de Mme Jeannine VERNHES, personne n'a d'information quant à un nouveau concert en l'église de Saint-Amans-des-Côts dans le cadre des Fêtes Musicales de l'Aubrac. Ce point sera donc ré-abordé ultérieurement.

11 - DEVIS DE TRAVAUX

Délibération n°20240408_13

M. le Maire présente à l'assemblée délibérante une proposition de devis pour le remplacement des vitrages des locaux hébergeant l'Office de Tourisme à l'ancien couvent. Les ouvrants ne sont plus étanches et sont voilés depuis une effraction qui a eu lieu l'année dernière.

Le devis proposé par l'entreprise Moisset pour une porte alu grand trafic, deux fenêtres oscillo-battantes, un vitrage fixe est proposé à 11050,00 euros HT, pose comprise.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le devis de l'entreprise Moisset.

M. Bruno NAYROLLES demande si une étude énergétique a été faite dans le bâtiment. Monsieur le Maire explique qu'il n'y a pas eu d'étude à proprement parler, mais que l'ensemble des convecteurs de l'immeuble a été changé et les combles ont été isolées.

Il est proposé qu'une participation à la prise en charge de ces travaux soit éventuellement demandée à l'Office de Tourisme qui n'a pas payé de loyers durant de nombreuses années.

Monsieur le Maire explique qu'il est en attente du devis de l'entreprise GCTS SERVANT concernant des travaux de réfection et de sécurisation de la chaussée à prévoir au niveau du pont de Rebiliergues. Seul le devis de l'entreprise EGTP lui est parvenu. Ce point sera donc remis à une séance ultérieure.

Monsieur le Maire profite de l'instant pour aborder la possible limitation de tonnage sur le pont du Moulin de Cambon. En effet, lors de la visite en date du 19 mars 2024 par l'entreprise GETEC SUD OUEST, de l'ensemble des ponts de la commune, il ressort une défaillance avérée sur ce dernier. Monsieur le Maire est en attente du rapport de visite pour en savoir plus. M. Didier CASSAGNES craint que l'enrochement soit à refaire ce qui augmenterait considérablement le coût.

12 - MISSION D'APPUI TECHNIQUE AVEYRON INGÉNIERIE

Délibération n°20240408_14

M. le Maire expose au Conseil Municipal que lors de sa séance en date du 4 septembre 2023, celui-ci a délibéré favorablement quant à la réalisation d'un diagnostic de son réseau d'assainissement collectif au vu de la vétusté de ses infrastructures d'une part et des défaillances de raccordement d'autre part, malmenant la station d'épuration et le poste de relevage.

Le Cabinet MERLIN, spécialisé dans l'ingénierie des infrastructures d'eau potable et d'assainissement, a été retenu pour mener à bien ce diagnostic.

Néanmoins, la commune ne possédant pas les services compétents nécessaires au suivi et au contrôle de ce diagnostic, M. le Maire propose de solliciter Aveyron Ingénierie afin de bénéficier d'une assistance à maîtrise d'ouvrage et d'un appui technique concernant les phases 2 à 4 du diagnostic, détaillés dans la convention jointe à la présente délibération. Le coût de cette mission est de 1800 euros nets, pour 6 jours de prestation.

Oui cet exposé, le Conseil Municipal

-approuve la proposition d'Aveyron Ingénierie pour une mission d'appui et de suivi technique du diagnostic du réseau de l'assainissement,

-autorise M. le Maire à signer la convention relative à cette mission.

13 - PERSONNEL COMMUNAL

Un tableau des effectifs de la commune, actualisé au 1^{er} avril 2024 est présenté à l'assemblée.

EMPLOIS TITULAIRES

| | Catégorie | Temps complet | | Temps non complet | | TOTAL ETP* |
|-------------------------------|-----------|--|---|---|---|------------|
| | | H | F | H | F | |
| Filière ADMINISTRATIVE | | | | | | |
| Adjoint Administratif | C | | 1 | | | 2 |
| Rédacteur | B | | 1 | | | |
| Filière TECHNIQUE | | | | | | |
| Adjoint Technique | C | 4 dont -1 pourvu -1 en disponibilité | | 1 dont -1 à 16/35 ^{ème} en disponibilité | 2 dont -1 à 30/35 ^{ème} -1 à 13,33/35 ^{ème} | 5,70 |

| | | | | | | |
|--|--|--|--|--|------------|--|
| | | -1 pourvu en temps partiel 50 % -1 non pourvu | | | non pourvu | |
|--|--|--|--|--|------------|--|

EMPLOIS NON TITULAIRES

Sur Poste Permanent

| | Catégorie | Temps complet | | Temps non complet | | TOTAL ETP* |
|-------------------------------------|-----------|---------------|------------------------------|-------------------|--|------------|
| | | H | F | H | F | |
| Filière SANITAIRE et SOCIALE | | | | | | |
| ATSEM | C | | 1 dont -1 article 332-8-6 | | | 1 |
| Filière TECHNIQUE | | | | | | |
| Adjoint Technique | C | | | | 1 dont -1 à 1,20/35 ^{ème} (CDI) | 0,03 |

Sur Poste non permanent

| | Catégorie | Temps complet | | Temps non complet | | TOTAL ETP* |
|--------------------------|-----------|---|-------------------------|-------------------|---|------------|
| | | H | F | H | F | |
| Filière TECHNIQUE | | | | | | |
| Adjoint Technique | C | 2 dont -1 ATA (12) -1 ATA en temps partiel 50 % | 1 dont -1 saisonnier | | 2 dont -1 à 11,32/35 ^{ème} (ATA) | 3,32 |
| Animateur territorial | B | 1 dont -1 contrat de projet | | | | 1 |

Soit un total ETP* de 13,05 dont 1,38 non pourvu, 1,46 en disponibilité et 1 en temps partiel, soit 9,21 en activité.

*ETP = équivalent temps plein

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un agent des services techniques, va subir une opération et sera, pour cause, absent pendant 4 mois à compter de début juin 2024. Plusieurs pistes ont été lancées pour le remplacer durant cette période. Des saisonniers seront également à recruter. Néanmoins le recrutements s'annonce difficile par manque de candidats. Ce point sera mis à l'ordre du jour de la prochaine séance. Il profite de l'instant pour les informer également qu'un second agent des services techniques a des complications et des restrictions médicales dues à son intervention chirurgicale de fin 2023. Une ré-opération est peut-être à envisager.

M. Jean MARTY demande jusqu'à quelle date le nouvel agent embauché à temps complet aux services techniques va pouvoir rester. Monsieur le Maire précise qu'au vu du planning qu'il a nouvellement reçu concernant les modules à passer dans le cadre de son examen professionnel, il pourrait éventuellement rester jusqu'en février 2025.

Mme Elisabeth BROUZES demande qui est recruté sur le poste 11,32/35^{ème}. Monsieur le Maire répond qu'il s'agit de l'agent s'occupant de la cantine et du rangement/ménage post-cantine.

14 - QUESTIONS DIVERSES

- **Fermeture Mairie** : Monsieur le Maire informe l'assemblée que la Mairie sera fermée le vendredi 10 mai 2024 pour le Pont de l'Ascension.

- **Chemins Ruraux** : Monsieur le Maire explique que suite à sa rencontre avec la collaboratrice de l'office notarial, des précisions et ajustements de certains points sont requis, la délibération doit être reprise pour Maury Haut / En Cassagnes / Souls. Ce point sera mis à l'ordre du jour du prochain Conseil Municipal.

- **Division Rue du Pipet** : Monsieur le Maire informe que les plans de la division parcellaire (parcelle AB 779 appartenant pour totalité à la commune) de la Maison de Santé et des Maisons PMR ont été reçus de la part du géomètre. Cette division va permettre de clarifier les choses et les frais entre les bâtiments et les services de compétences communautaires et ceux de compétences communales.

- **Travaux Salle des Fêtes** : La première prochaine réunion de chantier est prévue le 10 avril. Monsieur le Maire annonce que les travaux ont bien débuté avec l'isolation des plafonds et qu'une toilette femmes est hors service en vue de la mise aux normes personne à mobilité réduite. La date de fin est envisagée mi-juin. Mme Elisabeth BROUZES rappelle que la troupe des Martagons se produit le samedi 20 avril. Monsieur le Maire lui répond que le sanitaire des hommes sera accessible avec une toilette et un urinoir.

- **Départ des boulangers** : Monsieur le Maire explique que l'état des lieux de sortie a eu lieu le jeudi 4 avril 2024 après-midi. Les lieux ont été rendus propres et avec l'ensemble du matériel. Il précise également que plusieurs pistes ont été lancées pour envisager au mieux l'avenir du commerce. Monsieur le Maire demeure en attente de retours.

- **Ateliers Flash** : M. Bruno NAYROLLES demande quels élus se sont inscrits aux ateliers, portant sur l'état des lieux et la réflexion d'aménagement du centre-bourg, prévus en date des 22 et 23 avril prochains. Ces ateliers seront animés par Ville Ouverte (agence de maîtrise d'œuvre en urbanisme). Peu d'entre eux ont, pour l'instant, répondu présent. Mme Elisabeth BROUZES qui s'est inscrite pour le mardi 23 avril matin, demande qui a été invité et si ces ateliers sont dans la continuité de l'étude commerce menée en janvier 2024. M. Bruno NAYROLLES lui répond que les deux sujets s'entremêlent et que certaines associations et commerçants ont également été conviés à ces ateliers. Monsieur le Maire précise que des professionnels de santé ont aussi été invités, tout comme certains partenaires institutionnels (DDT, CAUE, PNR, Aveyron Ingénierie, ...). De plus, une après-midi avec les élèves du Collège est en cours de programmation pour le mois de mai.

- **Animations à venir** : La Commission Animations, Fêtes et Tourisme s'est réunie le 5 avril dernier, elle fait part à l'assemblée des dates retenues : Concours de la Race Simmental le mercredi 1^{er} mai / Foire Expo le dimanche 19 mai avec exposition d'artistes locaux et miniatures télécommandées / Brocantes le samedi 20 juillet et samedi 10 août (date de Sainte-Geneviève-sur-Argence non connue à ce jour) / Mardis de la Musique du 16 juillet au 20 août / Concert en l'église de Saint-Amans-des-Côtes par l'Association Les Murs ont des Oreilles le samedi 20 juillet / Festival du Rouergue le mercredi 7 août.

- **Conférence Serge ZAKA** : Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une conférence de Serge ZAKA portée par Groupama, aura lieu le vendredi 26 avril au Gymnase.

Fin de la réunion à 23h31

La prochaine séance du Conseil Municipal est programmée au lundi 6 mai 2024.

Le Maire, Christian CAGNAC

Le Secrétaire, M. Frédéric BARTHE

| | | | |
|--|--------------|--------------|---|
| M. CAGNAC | M. NAYROLLES | M. CASSAGNES | M. POUGET |
| Mme SEGARD-MAYEUX | M. LAVERGNE | M. BARTHE | Mme LEMAIRE |
| Mme VERNHES <i>proc. à Yves CASEJUANE</i> | M. CASEJUANE | M. MARTY | M. G VAYSSIÈRE <i>proc. à Isabelle LEMAIRE</i> |
| M. C VAYSSIÈRE | Mme BROUZES | | |